

SECRETARIAT GENERAL
RD

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Motion sur l'avenir du service public postal

Un projet transformant La Poste en société anonyme au 1^{er} janvier 2010, a été présenté en conseil des ministres le 29 juillet 2009.

Un comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal s'est mobilisé pour informer la population et créer les conditions de sa consultation sur le projet, avant le débat parlementaire prévu à l'automne.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;
- Considérant que le Gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut projet de l'établissement public en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011;
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité : plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et de plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent ;
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois ;
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum ;

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, à la majorité de vingt sept voix pour, deux voix contre et quatre abstentions,

- S'OPPOSE au projet de loi postale 2009 ;
- SOUTIENT le comité de défense de La Poste pour l'organisation d'une consultation citoyenne le 3 octobre 2009 ;
- S'ENGAGE à faciliter toute action visant à assurer l'information de la population et la prise en compte des attentes qu'elle exprimera.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR